

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 2 juillet 1998 portant désignation des
présidents suppléants et des membres effectifs et
suppléants de la délégation de l'autorité des comités de
concertation de base et des comités intermédiaires de
concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par
l'arrêté du Gouvernement du 12 février 1998 portant
création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté
française - de comités de concertation de base et de
comités intermédiaires de concertation et désignation des
présidents de ces comités**

A.Gt 01-09-2001

M.B. 17-10-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, telle que modifiée;

Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents et présidents suppléants de ces comités, notamment l'article 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités;

Vu la proposition du président du comité de concertation de base n° 11 créé dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de pourvoir au remplacement d'un fonctionnaire exerçant la fonction de membre effectif dudit comité,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'arrêté du Gouvernement du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités, les mentions reprises à l'annexe II - Comité de



concertation de base pour le Ministère de la Communauté française - sous l'intitulé «Comité de concertation de base n° 11 (Musée royal de Mariemont)», sont remplacées par les mentions reprises à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2001.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique,

R. DEMOTTE

Annexe 1

Président suppléant : M. Dartevelle, directeur.

Membres effectifs :

M. Dartevelle, directeur.

Mme Louppe, assistante.

Membres suppléants :

Mme Derriks, assistante.

M. Tricot, premier correspondant en chef de la recherche.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1998 portant désignation des présidents suppléants et des membres effectifs et suppléants de la délégation de l'Autorité des comités de concertation de base et des comités intermédiaires de concertation créés dans le ressort du Secteur XVII par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII - Communauté française - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2001.

Le Ministre de la Fonction publique,

R. DEMOTTE